



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL
DE LA SANTÉ
ET DES SOLIDARITÉS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 04 septembre 2024

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les autorités sanitaires renforcent la stratégie vaccinale de lutte contre le mpox

Pour faire suite au déclenchement de l'Urgence de santé publique de portée internationale (USPPI) par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) concernant le mpox en Afrique, le ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités renforce la stratégie de lutte contre le virus mise en place en 2022 conformément aux recommandations de la Haute Autorité de santé - cette dernière ayant approuvé l'efficacité de la réponse mise en œuvre et ayant recommandé le renforcement de la vaccination pour les personnes à haut risque d'exposition au virus.

Etroitement surveillé depuis l'épidémie déclarée en 2022, le mpox de clade 2 continue de circuler à bas bruit sur le territoire national. Du 1er janvier au 3 septembre 2024, un total de 143 cas d'infection de mpox de clade 2 ont été signalés. En parallèle et depuis plusieurs mois, une épidémie de mpox de clade 1, et notamment de clade 1b, est en cours dans certains pays d'Afrique centrale, en particulier en République démocratique du Congo et dans les pays voisins de l'Afrique des grands lacs. 1 seul cas de clade 1b a été détecté à ce jour en Europe (Suède).

Pour faire face à cette situation, le ministère adapte sa réponse avec pour objectifs de :

- ✓ Réduire la circulation du clade 2 sur le territoire ;
- ✓ Renforcer l'immunité de la population à long terme ;
- ✓ Prévenir l'émergence du clade 1b en France, conformément à l'avis de la Haute Autorité de Santé (HAS) du 2 septembre 2024.

Ainsi, les autorités sanitaires poursuivent la vaccination contre le mpox, en place depuis 2022, via une campagne de vaccination préventive en préexposition pour les personnes à haut risque d'exposition et une stratégie de vaccination réactive pour les personnes contacts à risque autour d'un cas de mpox.

Conformément à l'avis de la HAS, les personnes ciblées par la vaccination préventive sont les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes (HSH) rapportant des partenaires multiples, les personnes transgenres rapportant des partenaires multiples, les personnes en situation de prostitution / les travailleurs et travailleuses du sexe (TDS), les professionnels des lieux de consommation sexuelle, les partenaires ou personnes partageant le même lieu de vie

que celles à très haut risque d'exposition susmentionnées. Les autorités sanitaires leur recommandent :

- Aux personnes ciblées n'ayant pas débuté ou complété leur schéma de vaccination à 2 doses (3 pour les personnes immunodéprimées et 1 pour les personnes vaccinées à l'enfance) de commencer ou poursuivre la vaccination ;
- Aux personnes ciblées ayant terminé leur schéma vaccinal en 2022 de recevoir une vaccination de rappel (ne concerne pas les personnes vaccinées dans l'enfance).

En cas d'infection entre 2022 et aujourd'hui, aucune vaccination n'est recommandée.

En complément, l'avis du Haut conseil de la santé publique (HCSP) qui sera publié dans les prochains jours recommande aux voyageurs ayant des pratiques sexuelles à risque, aux soignants et travailleurs humanitaires se rendant dans une zone de circulation active du mpox de clade 1 ainsi qu'aux personnes originaires des zones à risque pour le Clade 1 du mpox partant rendre visite à leur famille, de se faire vacciner.

Le France dispose d'une offre de vaccination sur l'ensemble du territoire depuis 2022. Toutes les coordonnées des centres sont accessibles sur www.sante.fr/mpox et de nouveaux créneaux de vaccination vont être ouverts pour permettre à toutes les personnes concernées de se faire vacciner dans les prochaines semaines. La vaccination est gratuite.

Les autorités sanitaires rappellent également, qu'en complément de la vaccination, le dépistage et la prévention restent des outils essentiels de lutte contre le mpox (respect des gestes barrière, isolement pour les cas de mpox...).

En cas de symptômes évocateurs (fièvre et éruption cutanée avec des vésicules), les personnes doivent immédiatement contacter leur médecin traitant ou un centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostique (Cegidd) sur www.sante.fr/mpox. En cas de doute, une ligne téléphonique "mpox info service" est mise en place par Santé publique France au 0 801 30 80 69 (accessible tous les jours de 8h à 23h, appel anonyme et confidentiel).

Pour en savoir plus :

- [Virus mpox : Questions-Réponses - Ministère du travail, de la santé et des solidarités \(sante.gouv.fr\)](http://www.sante.gouv.fr)
- [Mpox : le point sur le virus - Ministère du travail, de la santé et des solidarités \(sante.gouv.fr\)](http://www.sante.gouv.fr)
- [Mpox Info Service - 0 801 90 80 69 \(mpox-info-service.fr\)](http://mpox-info-service.fr)

Contact presse :

Centre de crises sanitaires, ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités

alertes-presse@sante.gouv.fr

01 87 05 93 80

- [Haute Autorité de Santé - Mpox \(MPXV\) : la HAS actualise ses recommandations vaccinales pour mieux lutter contre la circulation du virus \(has-sante.fr\)](#)
- www.sante.fr/mpox

Contact presse :

Centre de crises sanitaires, ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités

alertes-presse@sante.gouv.fr

01 87 05 93 80